

Date d'affichage : 05/06/2025

COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES REUNION TELEPHONIQUE DU 05/06/2025
--

Présents : MM. A. SERGENT, M. DESOMBRE, JC. DAGBERT, C.FOURNIER

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Défissports+ U19 du 04/06/25

53357716 RECQUES SUR HEM – ARDRES RC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de Ardres RC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 10/06/2025. Homologué : RECQUES SUR HEM 3 – ARDRES RC 0 par pénalité. Amende 100 euros à ARDRES RC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER